

INFORMATIONS COMMUNALES

FACTURES D'EAU : elles seront éditées courant juillet. Elles doivent être réglées pour début septembre. Dans un souci d'équité les factures non réglées à l'échéance prévue déclencheront systématiquement la mise en œuvre de la procédure permettant de réduire voire de suspendre la distribution d'eau.

Si vous avez des difficultés pour régler votre facture n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie avant la date d'échéance. Si vous ne pouvez payer la totalité de votre facture contacter la trésorerie de Bohain pour obtenir un paiement échelonné. **Veiller à respecter l'échéancier proposé** sous peine d'un refus lors d'une prochaine demande. Il est rappelé que le règlement des factures d'eau peut se faire par internet (TIPI), (paiement en ligne par carte bancaire, accessible 24h/24h et 7j/7j via le site « beaurevoir.fr »).

TRANQUILLITE VACANCES: L'opération tranquillité vacances c'est toute l'année mais surtout l'été. Les forces de l'ordre veillent et les vacanciers peuvent partir l'esprit tranquille. Les personnes souhaitant faire surveiller leur habitation pendant les vacances doivent se rendre à la gendarmerie pour remplir une fiche de renseignements. En contrepartie, les forces de l'ordre s'engagent à passer régulièrement pour vérifier s'il n'y a rien d'anormal. Bien sûr pour éviter tout problème quelques précautions d'usage sont quand même utiles (lors de votre départ en vacances ne divulguez pas sur les réseaux sociaux vos dates d'absence !). La gendarmerie, au service des concitoyens est à votre écoute et saura vous conseiller et vous aider.

RESPECT DU VOISINAGE: Les beaux jours incitent à plus d'activités en extérieur. La tranquillité du voisinage doit être respectée à tout moment du jour et de la nuit. Les bruits désinvoltes ou agressifs sont considérés comme des bruits de comportement et peuvent être passibles d'une amende suivant le code de la Santé publique.

En outre il est rappelé que **chacun doit s'assurer que le bon entretien de sa végétation** (mauvaises herbes, orties, chardons, ronces,...) **garantisse l'absence de nuisances dans les propriétés environnantes**.

FEUX DE JARDIN: Il est rappelé que tous feux de jardin à l'intérieur des propriétés est interdit par loi.

ALSH d'été: Le centre de loisirs fonctionnera du 10 juillet au 4 août 2017.

FESTIVITES DU 14 JUILLET: La commune organise les festivités au stade Maurice Debonne avec le concours d'associations bellovisiennes (ASB, les Ch'ti bambins, les Ptis plaisirs, les sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers, l'union nationale des combattants de Beaurevoir et de ses environs, les amis de l'enfance, ...).

- **matin** : commémoration aux monuments aux morts de Ponchaux (10 h) et de Beaurevoir (10h30)
- **11 heures** : lâcher de ballons organisé par l'association les ch'ti bambins
- **midi**: Repas convivial dans une ambiance festive. Au menu : moules-frites ou assiette grillades (saucisses frites pour les enfants) + boisson + dessert au prix de 10 € (enfants jusqu'à 12ans 5 €) paiement sur place (réservations souhaitées en mairie avant le 11 juillet)
- **après-midi** : mini tournois sur le terrain multisport, structures gonflables et jeux enfants, jeux champêtres avec lots à gagner...
concours de vélos fleuris pour petits et grands organisé par l'association les p'tits plaisirs
- **de 18 heures à 22 heures** : grand concert avec le groupe *Music Hall*
- **à partir de 21h30** : retraite aux flambeaux (la distribution des lampions se fera au local associatif).
- **À 23 heures** : feu d'artifice tiré au stade Maurice Debonne suivit d'une soirée disco jusqu'à 1h

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG: La fête de la musique a attiré peu de monde malgré le programme proposé et l'investissement des membres: est-ce dû à la chaleur ou au manque d'intérêt? Les membres vont réfléchir à une autre formule en 2018. Merci cependant aux personnes qui se sont déplacées et ont ainsi apprécié la prestation de la chorale d'Itancourt.

L'association vous donne rendez-vous pour l'opération Nettoyons la nature le samedi 16 septembre 2017.

Si l'occasion se présente, n'oubliez pas de donner votre sang sur votre lieu de vacances ou dans la région: les besoins augmentent en période estivale !

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: La bibliothèque sera fermée complètement du 24 juillet au 15 août. Seule la permanence du mercredi (14h30/16h) sera assurée du 9 au 22 juillet puis du 16 au 30 août. La reprise des horaires habituels aura lieu à partir du lundi 4 septembre 2017.

ASSOCIATION SPORTIVE DE BEAUREVOIR : L'AS Beurevoir organise le samedi 19 août 2017 une journée « foot » commémorative du 10ème anniversaire de la disparition de son emblématique Président Guy Blériot (président de l'ASB de 1980 à 2002). A cette occasion, plusieurs matchs sont programmés sur la journée, notamment un match entre anciens joueurs ayant pratiqué à l'AS Beurevoir sous l'ère Guy Blériot de 1980 à 2002, avant un match de gala entre Villers-Outréaux PH et l'OSQ B PH à 18 h. Tous les anciens joueurs ou dirigeants sont invités. Les anciens joueurs ayant encore la capacité pour évoluer sur la pelouse sont priés de se faire connaître auprès de Siegfried KUHN au 06 08 49 77 08 ou de David Carbonnier au 06 26 59 26 68 avant le 15 juillet 2017.

INFORMATION DES CITOYENS

LETTRES ANONYMES : des lettres anonymes pour signaler ou dénoncer tel ou tel problème ou telle ou telle personne sont adressées régulièrement à la mairie. En l'absence d'identification du ou des auteurs de ces lettres elles sont systématiquement mises à la poubelle avant même d'être lues.

DEMARCHAGE A DOMICILE : des démarcheurs à domicile se présentent, préférentiellement chez des personnes âgées ou vulnérables en se référant éventuellement de la mairie, pour proposer des changements de fournisseurs d'énergie ou d'Internet en proposant des contrats soi-disant très avantageux. Ils utilisent des arguments fallacieux. En cas de démarchage à domicile il ne faut signer aucun document et demander systématiquement l'envoi d'un contrat par courrier avant toute signature. Dans bien des cas les documents présentés par le démarcheur sont antidatés ce qui ne permet plus de se rétracter dans les délais prévus par la loi, ce délai étant du fait de cette pratique, dépassé. Ces faits nous ont été signalés par les services de l'assistante sociale suite aux plaintes de plusieurs personnes qui ont fait appel à ce service pour essayer de faire annuler les contrats signés frauduleusement.

RECENCEMENT DES EQUIDES : les détenteurs d'équidés (professionnels et particuliers) ont l'obligation, pour toute détention d'équidé, de transmettre une déclaration du lieu de stationnement à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Pour les détenteurs d'au moins 3 équidés ils doivent en plus désigner un vétérinaire sanitaire. Les formulaires correspondants peuvent être retirés en mairie

CONSULTATION PMI : elle se déroulera le 20 juillet de 9h30 à 12h.

LA POSTE - HORAIRES : du 7 au 26 août 2017 le bureau de poste de Beurevoir sera ouvert du mardi au vendredi de 14h à 16h45.

AGENDA :

Juillet :

- le 14 juillet : - Cérémonies aux monuments aux morts : Ponchaux (10h) et Beurevoir (10h30).
- Lâcher de ballons, Repas, Animations, Vélos fleuris, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice, ...

Août :

- le 19 août : Journée commémorative Guy Blériot au Stade Maurice Debonne (ASB).

PERMANENCE DES ELUS:

Les élus sont à votre écoute en mairie; merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Horaires d'ouverture mairie:

- lundi et mercredi: 8h/12h et 14h/17heures
- mardi, jeudi et vendredi: 8h/12heures

téléphone: 03 23 09 41 08 - Site internet : www.beurevoir.fr

RAPPEL : la mairie sera fermée le samedi matin en Juillet/Aout. En cas d'urgence les élus sont à votre écoute.

RAMASSAGE BACS JAUNES (TRI SELECTIF) : les jeudis 06 et 20 en juillet - les jeudis 03, 17 et 31 en août

RAMASSAGE BACS VERTS (DECHETS MENAGERS) : tous les mercredis

DECHETS Verts : Les mercredis et samedis de 13h30 à 16h30 rue Josquin des Prés.

DECHETTERIE DE JONCOURT :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Fermée	8h30-12h	Fermée	8h30-12h	8h-12h	8h-12h
15h-19h	14h-19h	13h30-18h30	14h-19h	14h-19h	14h-19h

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances.

Le Conseil Municipal
IPNS